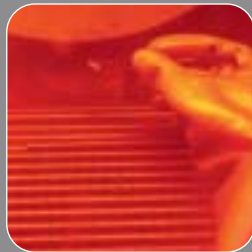


Rapport Annuel

→ Rapport Annuel ←

2002



→ Rapport Annuel 2002 ←

 **BELGONUCLEAIRE**

Société Anonyme

46^{ème} EXERCICE SOCIAL - 2002

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2003

→ **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président	J. Laurent
Vice-Président	F. Deconinck
Administrateur Délégué	G. Cornet
Administrateurs	W. De Roovere (depuis le 12.12.2002) G. Frédérick (jusqu'au 12.12.2002) L. Lemiengre P. Tonon Cl. Truffin S. Ulens (jusqu'au 08.02.2002) X. Votron V. Wittebolle (depuis le 08.02.2002)
Secrétaire	N. Charles

→ **DIRECTION**

Administrateur Délégué	G. Cornet
Directeur Général	J. van Vliet
Usine MOX	E. Pelckmans
Vente MOX	Y. Vanderborck
Ingénierie	S. Hérin
Personnel et Administration	A. De Backer
Finances	B. Roger

→ **COMMISSAIRE**

Deloitte & Touche
Représenté par J. Vlamincx



→ Rapport Annuel 2002

Les ventes de 2002 se sont élevées à kEUR 73.972, essentiellement à l'exportation. Le résultat net de l'exercice est de kEUR 7.091.

La Commission Européenne recommande de maintenir une capacité de production nucléaire pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'Europe, réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer au développement durable. Malgré ces recommandations, l'année 2002 a été marquée par la décision du gouvernement belge de sortir du nucléaire après que les centrales de Doel et Tihange aient fonctionné 40 ans, cette échéance s'étalant sur la période de 2015 à 2025. Cette décision politique a été confirmée par une loi publiée le 28 février 2003.

En Allemagne également, la sortie du nucléaire est inscrite dans la Loi Atomique depuis le mois d'avril 2002 et la majorité sortante réélue lors des élections fédérales du mois de septembre 2002 va en poursuivre la mise en oeuvre. Ainsi, les transports de combustibles irradiés provenant des centrales nucléaires allemandes et à destination des usines de retraitement s'arrêteront au 1er juillet 2005, sous l'actuelle législature.

A côté de cet environnement politique négatif dans plusieurs pays européens, il faut noter aux USA la volonté de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires existantes et, domaine qui nous est plus proche, de transformer le plutonium provenant du démantèlement des armes nucléaires sous forme de MOX. Cette volonté fut une nouvelle fois affirmée en 2002 et le démarrage de la construction de l'usine MOX américaine fut annoncé pour 2004.



→ En 2002, l'usine de Dessel a fabriqué 37 tonnes de combustible MOX pour des centrales nucléaires allemandes et suisses des types BWR et PWR. La quantité totale fabriquée à Dessel s'élève ainsi à 528 tonnes, correspondant au recyclage de 30 tonnes de plutonium. En Europe, 35 centrales nucléaires utilisent du combustible MOX pour produire de l'électricité ; 19 centrales ont été approvisionnées par BELGONUCLEAIRE. L'année 2002 s'est bien déroulée aussi sur les plans de la qualité et de la sécurité.

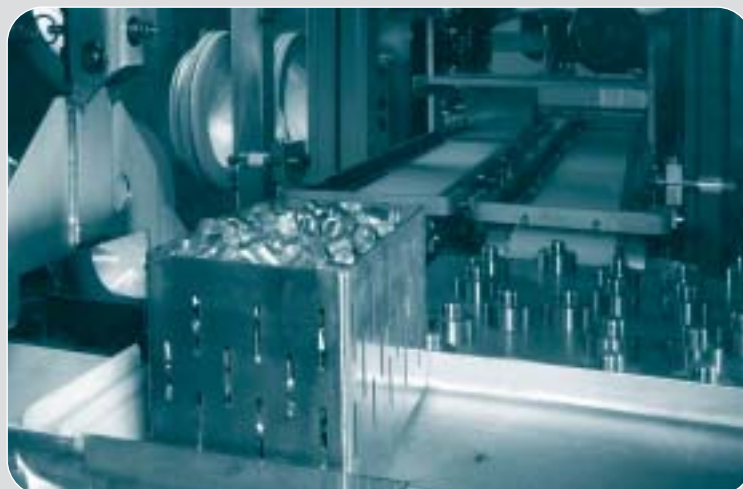
Dans le cadre des projets américain et russe de transformation en combustible MOX du plutonium provenant du démantèlement des armes nucléaires, BELGONUCLEAIRE a poursuivi ses activités d'ingénierie.

Pour le projet américain, la société participe à la conception de l'usine de fabrication de combustible MOX à construire dès 2004 sur le site de Savannah River. Cette phase d'études se terminera à la mi-2003. Le Département américain de l'Energie (DOE) envisage l'éventuelle fabrication à l'usine de Dessel du combustible MOX de démonstration à utiliser dans les centrales nucléaires américaines en même temps que sera construite l'usine MOX aux USA.

Pour le projet russe, BELGONUCLEAIRE a continué sa participation, notamment via la fourniture d'expertise en technologie MOX pour des études de la Commission Européenne effectuées dans le cadre de l'Action Commune Russie.

Dans le domaine du traitement, du conditionnement et du stockage des déchets, les équipes d'ingénierie de la société ont terminé en 2002 deux projets importants sur le site de Belgoprocess à Dessel : la réalisation de l'installation de conditionnement des déchets contaminés par du plutonium, dont la mise en service est prévue par Ondraf en 2003, et la construction des bâtiments «280» et «155» pour le conditionnement et l'entreposage des déchets nucléaires.

En matière d'études relatives au comportement du combustible nucléaire, l'année 2002 a été marquée par le démarrage du programme GERONIMO destiné à accroître le temps d'utilisation du combustible MOX dans les centrales et du programme REBUS destiné à améliorer la connaissance des conditions de stockage des combustibles irradiés. Ces programmes sont réalisés pour des clients européens et japonais.





Au 31 décembre 2002, le total du bilan de la société s'élève à kEUR 312.903 au lieu de kEUR 305.762 à fin 2001.

Les immobilisations corporelles représentent un montant net de kEUR 7.214 contre kEUR 8.475 à fin 2001.

Les commandes en cours d'exécution portées à l'actif du bilan sont de kEUR 43.038 à fin 2002.

Les créances à un an au plus totalisent kEUR 68.494 au 31 décembre 2002, à comparer à kEUR 44.591 à fin 2001.

Au passif du bilan, les provisions pour risques et charges s'élèvent à kEUR 54.092 contre kEUR 69.222 au 31 décembre 2001.

Pour rappel, pour faire face au risque du démantèlement de l'usine de Dessel, la société a souscrit depuis 1993 une police d'assurance ; le coût du démantèlement est estimé à 75 MEUR.

Le montant des acomptes reçus sur commandes figurant sous la rubrique "dettes à un an au plus" représente la contrepartie des commandes en cours d'exécution enregistrées à l'actif. Ces acomptes s'élèvent à kEUR 211.876 contre kEUR 185.132 à fin 2001.

L'exercice se clôture avec les résultats suivants :

résultat d'exploitation : kEUR 7.718 (5.406 en 2001)

résultat financier : kEUR 5.251 (5.397 en 2001)

résultat exceptionnel : kEUR - 14 (6.098 en 2001).

Le bénéfice avant impôts s'élève à kEUR 12.955 contre kEUR 16.902 en 2001.

En tenant compte d'un impôt de kEUR 5.864, le bénéfice net de l'exercice 2002 est de kEUR 7.091 au lieu de kEUR 9.386 en 2001.

Si l'on ajoute à ce montant le bénéfice reporté au 31 décembre 2001 qui s'élevait à kEUR 4.908, le bénéfice à affecter au 31 décembre 2002 est de kEUR 11.999.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivante de ce bénéfice :

kEUR 6.600 à la distribution des dividendes

kEUR 5.399 au bénéfice à reporter.

Il n'y a pas de prélèvement pour tantièmes au Conseil d'Administration.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende brut de EUR 165 aux actions privilégiées et ordinaires.

Depuis la clôture de l'exercice, une solution amiable au différend qui opposait la société à Cogema sur l'exécution d'un contrat de réservation de capacité de fabrication à l'usine de Dessel a été trouvée. Un avenant au contrat a été signé : il confirme la réservation par Cogema de la capacité de fabrication de l'usine correspondant à la fabrication de 90 tonnes de combustible (tonnage exprimé pour un combustible de référence) sur la période de 2003 à 2005 et prévoit les meilleurs efforts de Cogema pour utiliser la capacité de fabrication de 2006 à concurrence de 30 tonnes (du même combustible de référence).

→ Notre société possède des participations dans des sociétés en Belgique et à l'étranger.

BELGATOM, société spécialisée dans la vente de services d'ingénierie nucléaire, a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de kEUR 12.221. L'exercice s'est clôturé par un bénéfice de kEUR 2.

TECNUBEL est active dans le nettoyage, l'entretien technique, la décontamination et la radioprotection dans le secteur nucléaire. Le chiffre d'affaires réalisé en 2002 s'est élevé à kEUR 10.273 et le bénéfice de l'exercice à kEUR 507.

TRANSNUBEL, leader sur le marché belge des transports de matières radioactives, a clôturé l'exercice 2002 avec un chiffre d'affaires de kEUR 8.090 et un bénéfice de kEUR 715.

COMMOX, groupement d'intérêt économique pour la vente de combustible MOX, a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de kEUR 1.508 correspondant à ses prestations de vente ; l'exercice 2002 s'est clôturé par un bénéfice de kEUR 217.

TERECO intervient dans des opérations de réassurance dans le cadre du programme d'assurances de la société. Le montant des primes perçues en 2002 s'est élevé à kEUR 1.487 et le résultat de l'exercice est nul.

En 2002, l'effectif moyen de personnel s'est élevé à 330 personnes, toutes sous statut d'employé, soit 81 au siège de Bruxelles et 249 au siège d'exploitation de Dessel.

L'Assemblée Générale du 15 mai 2002 a procédé à la nomination définitive comme Administrateur de M. V. Wittebolle, en remplacement de M. S. Ulens, démissionnaire.

L'Assemblée Générale précitée a aussi renouvelé le mandat d'Administrateur de M. Cl. Truffin.

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2002 a pris note de la décision de M. G. Cornet de renoncer à sa fonction d'Administrateur Délégué à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2003. Le Conseil a décidé de nommer M. G. Cornet Vice-Président à son départ comme Administrateur Délégué.

Le Conseil d'Administration précité a coopté M. W. De Roovere pour poursuivre le mandat laissé vacant par M. G. Frédérick, démissionnaire, et a décidé de nommer M. W. De Roovere en qualité d'Administrateur Délégué en remplacement de M. G. Cornet avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2003.



⇒ **COMPTES ANNUELS**

2002 ←

(Tous les montants sont exprimés en kEUR)

TVA		403.126.258		C 2.	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
1. BILAN APRES REPARTITION					
ACTIF					
ACTIFS IMMOBILISES					
	20/28	9 011	10 271		
I. Frais d'établissement (annexe I)	20				
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21				
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	7 214	8 475		
A. Terrains et constructions	22	4 263	4 383		
B. Installations, machines et outillage	23	2 617	3 698		
C. Mobilier et matériel roulant	24	334	394		
D. Location-financement et droits similaires	25				
E. Autres immobilisations corporelles	26				
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27				
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	1 797	1 796		
A. Entreprises liées	280/1	1 707	1 707		
1. Participations	280	1 707	1 707		
2. Créances	281				
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	72	72		
1. Participations	282	72	72		
2. Créances	283				
C. Autres immobilisations financières	284/8	18	17		
1. Actions et parts	284				
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	18	17		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	303 892	295 491		
V. Créances à plus d'un an	29				
A. Créances commerciales	290				
B. Autres créances	291				
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	43 510	39 976		
A. Stocks	30/36	472	580		
1. Approvisionnements	30/31	472	580		
2. En-cours de fabrication	32				
3. Produits finis	33				
4. Marchandises	34				
5. Immeubles destinés à la vente	35				
6. Acomptes versés	36				
B. Commandes en cours d'exécution	37	43 038	39 396		
VII. Créances à un an au plus	40/41	68 494	44 591		
A. Créances commerciales	40	61 599	41 884		
B. Autres créances	41	6 895	2 707		
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	190 140	208 930		
A. Actions propres	50				
B. Autres placements	51/53	190 140	208 930		
IX. Valeurs disponibles	54/58	154	71		
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	1 594	1 923		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	312 903	305 762		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	22 620	22 128
I. Capital (ann. VIII)	10	10 000	10 000
A. Capital souscrit	100	10 000	10 000
B. Capital non appelé	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	7 221	7 221
A. Réserve légale	130	1 000	1 000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	6 221	6 221
V. Bénéfice reporté	140	5 399	4 907
Perte reportée	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	54 092	69 221
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	54 092	69 221
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	54 092	69 221
B. Impôts différés	168		
DETTES			
	17/49	236 191	214 413
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	236 173	214 396
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	9 956	13 697
1. Fournisseurs	440/4	9 956	13 697
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	211 876	185 132
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	6 450	7 301
1. Impôts	450/3	2 356	2 543
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	4 094	4 758
F. Autres dettes	47/48	7 891	8 266
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	18	17
TOTAL DU PASSIF	10/49	312 903	305 762

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS <i>(sous la forme de compte)</i>			
CHARGES			
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	<u>66 254</u>	<u>58 542</u>
A. Approvisionnements et marchandises	60	<u>10 786</u>	<u>12 651</u>
1. Achats	600/8	<u>10 712</u>	<u>12 577</u>
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	<u>74</u>	<u>74</u>
B. Services et biens divers	61	<u>44 615</u>	<u>20 208</u>
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	<u>22 925</u>	<u>22 638</u>
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporel- les et corporelles	630	<u>2 836</u>	<u>3 244</u>
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commer- ciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	<u>34</u>	(<u>3 413</u>)
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	(<u>15 129</u>)	<u>3 052</u>
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	<u>187</u>	<u>162</u>
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
V. Charges financières	65	<u>157</u>	<u>285</u>
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	<u>87</u>	<u>63</u>
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	<u>70</u>	<u>222</u>
VIII. Charges exceptionnelles	66	<u>17</u>	<u>24</u>
A. Amortissements et réductions de valeur excep- tionnels sur frais d'établissement, sur immobili- sations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations finan- cières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	<u>17</u>	<u>24</u>
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669		
IX bis. B. Transfert aux impôts différés	680		
X. A. Impôts (ann. XV)	670/3	<u>5 864</u>	<u>7 515</u>
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	<u>7 091</u>	<u>9 387</u>
TOTAL	60/67	<u>79 383</u>	<u>75 753</u>
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)	<u>7 091</u>	<u>9 387</u>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<p>2. COMPTE DE RESULTATS (suite) (sous la forme de compte)</p> <p>PRODUITS</p>			
I. Ventes et prestations	70/74	<u>73 972</u>	<u>63 948</u>
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	<u>69 866</u>	<u>63 051</u>
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	<u>3 642</u>	<u>346</u>
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	<u>464</u>	<u>551</u>
IV. Produits financiers	75	<u>5 407</u>	<u>5 683</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	<u>729</u>	<u>653</u>
B. Produits des actifs circulants	751	<u>4 678</u>	<u>5 030</u>
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9		
VII. Produits exceptionnels	76	<u>4</u>	<u>6 122</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	<u>4</u>	
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		<u>6 122</u>
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés	780		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Perte de l'exercice	67/70		
TOTAL	70/77	<u>79 383</u>	<u>75 753</u>
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
XIII. Perte de l'exercice à affecter	(68/70)		

TVA		403.126.258		C 6.	
		Codes	Exercice	Exercice précédent	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS					
A. Bénéfice à affecter		70/69	11 999	11 598	
Perte à affecter	(-)	69/70			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter		70/68	7 091	9 387	
Perte de l'exercice à affecter	(-)	68/70			
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent		790	4 908	2 211	
Perte reportée de l'exercice précédent	(-)	690			
B. Prélèvements sur les capitaux propres		791/2			
1. sur le capital et les primes d'émission		791			
2. sur les réserves		792			
C. Affectations aux capitaux propres	(-)	691/2			
1. au capital et aux primes d'émission		691			
2. à la réserve légale		6920			
3. aux autres réserves		6921			
D. Résultat à reporter					
1. Bénéfice à reporter	(-)	693	(5 399)	(4 908)	
2. Perte à reporter		793			
E. Intervention d'associés dans la perte		794			
F. Bénéfice à distribuer	(-)	694/6	(6 600)	(6 690)	
1. Rémunération du capital		694	6 600	6 690	
2. Administrateurs ou gérants		695			
3. Autres allocataires		696			

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements	8003	(-)
. Autres	8004	(+)(-)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont :		
- Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

Codes	Montants
8001	
8002	
8003	
8004	
8005	
200/2	
204	

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(rubriques 22 à 27 de l'actif)

- a) VALEUR D'ACQUISITION**
 Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice
- b) PLUS-VALUES**
 Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actées
 . Acquis de tiers
 . Annulées (-)
 . Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice
- c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR**
 Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actés
 . Repris car excédentaires (-)
 . Acquis de tiers
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations .. (-)
 . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice
- d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.** (a)+(b)-(c)

Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
815	12 916	42 553	1 854
816	571	918	104
817	(252)	(379)	(241)
818			
819	13 235	43 092	1 717
820	3 236	8 587	
821			
822			
823	(19)	(446)	
824			
825	3 217	8 141	
826	11 769	47 444	1 460
827	681	1 991	164
828			
829			
830	(261)	(819)	(241)
831			
832	12 189	48 616	1 383
833	4 263	2 617	334

- a) VALEUR D'ACQUISITION**
 Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice
- b) PLUS-VALUES**
 Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actées
 . Acquis de tiers
 . Annulées (-)
 . Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice
- c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR**
 Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actés
 . Repris car excédentaires (-)
 . Acquis de tiers
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations .. (-)
 . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice
- d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.** (a)+(b)-(c)
- Dont : . Terrains et constructions
 . Installations, machines et outillage
 . Mobilier et matériel roulant

Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
815			
816			
817			
818			
819			
820			
821			
822			
823			
824			
825			
826			
827			
828			
829			
830			
831			
832			
833			
250			
251			
252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

1. Participations, actions et parts

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions
 . Cessions et retraits (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)
 Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actées
 . Acquisées de tiers
 . Annulées (-)
 . Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)
 Au terme de l'exercice

c) REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actées
 . Reprises car excédentaires (-)
 . Acquisées de tiers
 . Annulées à la suite de cessions et retraits (-)
 . Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)
 Au terme de l'exercice

d) MONTANTS NON APPELES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice (+)(-)
 Au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)

2. Créances

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT

Mutations de l'exercice :
 . Additions
 . Remboursements (-)
 . Réductions de valeur actées (-)
 . Réductions de valeur reprises
 . Différences de change (+)(-)
 . Autres (+)(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
	(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
835	1 708	258	
836			
837			
838			
839	1 708	258	
840			
841			
842			
843			
844			
845			
846			
847			
848			
849			
850			
851			
852			
853	1	186	
854			
855	1	186	
856	1 707	72	
	(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
857			17
858			5
859			(4)
860			
861			
862			
863			
864			18
865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code de devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers de devises)	
SA TRANSUBEL Avenue Ariane 4 1200 Woluwé-Saint-Lambert, BELGIQUE BE 406.950.632 NOMINATIVES	1125	75,00		31/12/2002	EUR	410	715
SA TECNUBEL Avenue Ariane 4 1200 Woluwé-Saint-Lambert, BELGIQUE BE 427.625.092 NOMINATIVES	5000	50,00		31/12/2002	EUR	721	507
SCRL EUROPEAN CONTROL SERVICES Avenue M. Thiry 208 1200 Bruxelles 20, BELGIQUE BE 440.119.088 NOMINATIVES	5	5,00	90,00	31/12/2002	EUR	24	1
SA BELGATOM Avenue Ariane 7 1200 Woluwé-Saint-Lambert, BELGIQUE BE 418.809.079 NOMINATIVES				31/12/2002	EUR	255	2
SA Tereco Avenue de la Gare 65 L1611 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG NOMINATIVES				31/12/2002	EUR	1 239	

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		1 243
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		1 243
Montant non appelé	8682		(-)
Titres à revenu fixe	52	135 703	135 224
dont émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	43 304	56 830
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686	43 304	56 830
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	11 133	15 633

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
..... <i>CHARGES A REPORTER</i>	83
..... <i>PRODUITS ACQUIS</i>	1 511
.....	
.....	

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	10 000	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
- Modifications au cours de l'exercice :			
.....			
.....			
.....			
- Au terme de l'exercice	8701	10 000	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
..... <i>Actions ordinaires</i>		4 000	16 000
..... <i>Actions privilégiées</i>		6 000	24 000
.....			
.....			
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	40 000
Au porteur	8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

.....

(suite éventuellement page)

TOTAL

C. ACTIONS PROPRES détenues par

- la société elle-même
 - ses filiales

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 . Montant des emprunts convertibles en cours
 . Montant du capital à souscrire
 . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 . Nombre de droits de souscription en circulation
 . Montant du capital à souscrire
 . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Dont : - détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
871		
	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
872		
873		
8740		
8741		
8742		
8745		
8746		
8747		
8751		
	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
876		
877		
878		

G. STRUCTURE DE L' ACTIONNARIAT DE L' ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....PROV. POUR TRAITEMENT ET STOCKAGE DES DECHETS.....
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....

Exercice
53 968
124

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes financières	880
1. Emprunts subordonnés	881
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882
3. Dettes de location-financement et assimilées	883
4. Etablissements de crédit	884
5. Autres emprunts	885
Dettes commerciales	886
1. Fournisseurs	887
2. Effets à payer	888
Acomptes reçus sur commandes	889
Autres dettes	890
TOTAL	891

Codes	DETTES		
	1. échéant dans l'année <i>(rubrique 42)</i>	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
	<i>(rubrique 17)</i>		
880			
881			
882			
883			
884			
885			
886			
887			
888			
889			
890			
891			

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes financières	892
1. Emprunts subordonnés	893
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894
3. Dettes de location-financement et assimilées	895
4. Etablissements de crédit	896
5. Autres emprunts	897
Dettes commerciales	898
1. Fournisseurs	899
2. Effets à payer	900
Acomptes reçus sur commandes	901
Dettes fiscales, salariales et sociales	902
1. Impôts	903
2. Rémunérations et charges sociales	904
Autres dettes	905
TOTAL	906

Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES)	GARANTIES PAR
	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
892		
893		
894		
895		
896		
897		
898		
899		
900		
901		
902		
903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
904		
905		
906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
a) Dettes fiscales échues	9072
b) Dettes fiscales non échues	9073
c) Dettes fiscales estimées	450
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
b) Autres dettes salariales et sociales	9077

Codes	Exercice
9072	
9073	727
450	1 629
9076	
9077	4 094

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice
.....
.....
.....
.....

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)

Dont : Subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

- a) Nombre total à la date de clôture
- b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
- c) Nombre effectif d'heures prestées

C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)

- a) Rémunérations et avantages sociaux directs
- b) Cotisations patronales d'assurances sociales
- c) Primes patronales pour assurances extralégales
- d) Autres frais de personnel
- e) Pensions

C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)

Dotations (+); utilisations et reprises (-)

D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)

- 1. Sur stocks et commandes en cours
 - . actées
 - . reprises (-)
- 2. Sur créances commerciales
 - . actées
 - . reprises (-)

E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)

Constitutions
Utilisations et reprises (-)

F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
Autres

G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

- 1. Nombre total à la date de clôture
- 2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
 - Nombre effectif d'heures prestées
 - Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740
9086	327	336
9087	316,2	328,3
9088	492 115	498 544
620	15 055	14 946
621	4 724	4 851
622	1 273	1 368
623	533	525
624	1 340	948
635
9110	45	42
9111	(11)	(176)
9112
9113	(3 279)
9115	12 645	7 274
9116	(27 774)	(4 222)
640	187	162
641/8
9096
9097	8,1	6,7
9098	16 024	13 323
617	383	313

XIII. RESULTATS FINANCIERS

A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)
 Subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :
 - subsides en capital
 - subsides en intérêts
 Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.

B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EM-PRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT

C. INTERETS PORTES A L'ACTIF

D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)
 Actées
 Reprises (-)

E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)
 Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER

Constituées
 Utilisées et reprises (-)
 Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125
9126
6501
6503
6510
6511
653
6560
6561

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**

B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**

Codes	Exercice
9134	5 864
9135	5 072
9136	
9137	792
9138	
9139	
9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3

1. Impôts sur le résultat de l'exercice
 a. Impôts et précomptes dus ou versés
 b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)
 c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)
 2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs
 a. Suppléments d'impôts dus ou versés
 b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
.....	
.....	
.....	

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

- 1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
-
-
- 2. Latences passives
-
-

Codes	Exercice
9141
9142
9144

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

- A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :
 - 1. à l'entreprise (déductibles)
 - 2. par l'entreprise
- B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :
 - 1. précompte professionnel
 - 2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	10.469	5.712
9146	2.134	5.907
9147	4.584	4.588
9148	1.116	1.091

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont :

- . Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- . Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- . Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149
9150
9151
9153

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres

- . Hypothèques :
 - .. valeur comptable des immeubles grevés
 - .. montant de l'inscription
- . Gage sur fonds de commerce :
 - .. montant de l'inscription
- . Gages sur d'autres actifs :
 - .. valeur comptable des actifs gagés
- . Sûretés constituées sur actifs futurs :
 - .. montant des actifs en cause

Codes	Exercice	
	pour sûreté de dettes et engagements	
	1. de l'entreprise	2. de tiers
916
917
918
919
920

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan

.....

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

.....

Engagements importants de cession d'immobilisations

.....

Marché à terme :

- . Marchandises achetées (à recevoir)
- . Marchandises vendues (à livrer)
- . Devises achetées (à recevoir)
- . Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213
9214
9215
9216

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées
Garantie bancaire au profit de tiers dont le montant s'élève à KEUR 111

(éventuellement suite page 25)

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page)

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :

. montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées

. bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

- 1. Créances sur les personnes précitées
- 2. Garanties constituées en leur faveur
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9500
9501
9502

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :
 - aux administrateurs et gérants
 - aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9503 5
9504

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	1 707	1 707	72	72
Participations	926	1 707	1 707	72	72
Créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	148	163	722	816
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	148	163	722	816
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	1 028	1 837		
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937	1 028	1 837		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421	729	653
Produits des actifs circulants	9431	66	46
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	66	46
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise

- . établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : OUI / NON ¹
- . n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: OUI / NON ¹

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI / NON ¹

Si oui :

. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

- . n'établit pas de comptes consolidés en vertu de l'Article 13, 1° de l'A.R. du 6 mars 1990.

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation ² :

. Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ² :

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) :

000-0269431-07

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

209.00 218.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	279,3	50,3	316,2 (ETP)	328,3 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	415 960	76 155	492 115 (T)	498 544 (T)
Frais de personnel	102	17 958	3 232	21 190 (T)	21 287 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	395 (T)	402 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	110	257	52	294,0
Contrat à durée déterminée	111	18		18,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			

c. Par sexe

Hommes	120	250	32	272,0
Femmes	121	25	20	40,0

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130	14		14,0
Employés	134	261	52	298,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	8,1	
Nombre effectif d'heures prestées	151	16 024	
Frais pour l'entreprise	152	383	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée	210	2	2,0
Contrat à durée déterminée	211	8	8,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212		
Contrat de remplacement	213		

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire	220		
secondaire	221	5	5,0
supérieur non universitaire	222	2	2,0
universitaire	223	3	3,0
Femmes : primaire	230		
secondaire	231		
supérieur non universitaire	232		
universitaire	233		

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10		10,0
210	2		2,0
211	8		8,0
212			
213			
220			
221	5		5,0
222	2		2,0
223	3		3,0
230			
231			
232			
233			

B. SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée	310	13	15,7
Contrat à durée déterminée	311	2	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312		
Contrat de remplacement	313		

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire	320		
secondaire	321	6	7,6
supérieur non universitaire	322	4	4,0
universitaire	323	4	4,6
Femmes : primaire	330		
secondaire	331	1	1,0
supérieur non universitaire	332		
universitaire	333		

d. Par motif de fin de contrat

Pension	340	4	6,7
Prépension	341	2	2,0
Licenciement	342		
Autre motif	343	9	9,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendantes	350		

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	15	4	17,7
310	13	4	15,7
311	2		2,0
312			
313			
320			
321	6	2	7,6
322	4		4,0
323	4	1	4,6
330			
331	1		1,0
332			
333		1	0,5
340	4	4	6,7
341	2		2,0
342			
343	9		9,0
350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier¹

- 1.1. Plan d'entreprise 400²
- Hommes 401
- Femmes 402
- 1.2. Plan d'embauche des jeunes 403
- 1.3. Bas salaires 404
- 1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996 405²
- Hommes 406
- Femmes 407
- 1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs
de longue durée 408
- 1.6. Maribel 409
- 1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans) 410
- 1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps 411
- 1.9. Interruption complète de carrière 412
- 1.10. Réduction des prestations de travail
(interruption de carrière à temps partiel) 413

Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
400 ²			
401			
402			
403			
404			
405 ²			
406			
407			
408			
409			
410			
411			
412			
413			
500	2	2,0	
501			
502			
503			
504			
505	5	5,0	
506			

2. Autres mesures

- 2.1. Contrat de première expérience professionnelle 500
- 2.2. Emplois - tremplin 501
- 2.3. Stage des jeunes 502
- 2.4. Conventions emploi - formation 503
- 2.5. Contrat d'apprentissage 504
- 2.6. Contrats de travail successifs conclus pour
une durée déterminée 505
- 2.7. Prépension conventionnelle 506

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice 550
- total pour l'exercice précédent 560

	7	7,0	
	4	4,0	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

- . Hommes 580
- . Femmes 581

Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
580	280	3 041	255
581	47	523	60

¹ Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

² Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes / Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

→ XX. Résumé des Règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Avant 1987, les intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour le financement de la construction d'immobilisations corporelles étaient portés à l'actif du bilan sous le poste "Frais d'établissement". A partir de 1987, ces montants sont repris sous "Immobilisations corporelles".

Les frais d'établissement sont amortis en 5 ans.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées, suivant le cas, soit à leur prix d'achat majoré éventuellement de certains frais connexes, soit sur base de prix de revient horaires complets pour chacune des catégories de personnel, soit encore par le cumul des deux. Toutefois, les prestations des agents de la société relatives aux activités de réorientation sont activées à leur coût direct, frais généraux exclus, lesquels sont pris en charge au cours de l'exercice.

Les études de base sont activées à concurrence de leur prix de revient complet diminué des avances sans intérêt (ou subsides conditionnels) accordées par le Ministère des Affaires Economiques.

Les amortissements sont pratiqués à partir de l'exercice de leur enregistrement au bilan, sauf si les immobilisations sont reportées à des exercices futurs, notamment lorsqu'elles sont incorporées à des immobilisations corporelles.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan soit à leur prix d'achat majoré de certains frais accessoires, soit à leur prix de revient total, c'est-à-dire y compris la quote-part des frais qui n'y sont qu'indirectement imputables, s'il s'agit de matériel étudié, fabriqué, assemblé et/ou monté par les agents de la Société.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et en tenant compte de la durée de vie probable.

Avant 1990, les acquisitions de l'exercice étaient amorties à partir de l'année qui suit celle de leur comptabilisation.

A partir de 1990, les acquisitions de l'exercice sont amorties dès l'année de leur comptabilisation.



4. Immobilisations financières

Cette rubrique ne comporte actuellement que des titres de participation non cotés en bourse. Ces immobilisations sont évaluées à la valeur représentative du capital nominal. Toutefois, des réductions de valeurs sont pratiquées en cas de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la Société dans laquelle la participation est détenue.

5. Amortissements

Les principaux taux d'amortissement en vigueur actuellement sont les suivants :

- Brevets	100 % par an
- Frais d'établissement	20 % par an
- Immobilisations incorporelles	20 % par an
- Etudes de base	20 % par an

pour leur totalité (y compris la partie qui aurait éventuellement fait l'objet d'avances sans intérêt ou de subsides conditionnels) et ce, à concurrence du montant activé.

- Bâtiments industriels	6,66 % par an
- Infrastructure et raccordements extérieurs	10 % par an
- Mobilier	10 % par an
- Equipements de fabrication et de contrôle	12,5 à 20 % par an

6. Stocks

Les matières premières, les matières consommables et les fournitures sont comptabilisées à leur prix d'acquisition tandis que les consommations sont enregistrées par application de la méthode "LIFO".

Les Etudes et Entreprises en cours étaient activées sur base du prix de revient complet avant 1990. A partir de l'exercice 1990, ces commandes en cours sont évaluées selon la méthode des coûts directs.

Les résultats sont dégagés soit à la clôture des travaux, soit en cours d'exécution de ceux-ci, sur base de leur degré d'avancement apprécié selon des critères constants et objectifs, en observant les règles d'une gestion prudente tenant compte notamment des aléas contractuels techniques et commerciaux que chaque affaire présente.

Les résultats des commandes de combustible sont dégagés au plus tôt à la fin de la fabrication de la commande ou du lot, si la commande comporte plusieurs lots, en observant les règles d'une gestion prudente tenant compte des aléas contractuels, techniques et commerciaux que chaque commande présente jusqu'à la réception par le client.

7. Créances à plus d'un an et créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans le cas de créances à plus d'un an.

8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

A la clôture de l'exercice, les titres de placement font l'objet de réduction de valeur si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable. Les autres placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus.



9. Plus-value de réévaluation

Sur décision du Conseil d'Administration, dont il est fait mention dans l'annexe, des plus-values de réévaluation peuvent être actées. Ces plus-values sont évaluées au montant des plus-values certaines et durables par rapport à la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des participations et autres immobilisations financières. Les plus-values afférentes à des biens réalisés sont reprises par annulation à due concurrence de la réévaluation portée au bilan.

10. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir le décommissionnement de l'Usine Pu, les grosses réparations et les décontaminations, la récupération des déchets de cette installation et tous les risques et charges prévisibles afférents à l'exercice considéré.

Les provisions constituées durant les exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

11. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

12. Comptabilisation des actifs et passifs en monnaies étrangères

Ces actifs et passifs sont en principe comptabilisés au moment de l'opération à un cours comptable prédéterminé et valorisés à la clôture de l'exercice sur base du cours moyen du dernier jour ouvrable de l'exercice, sauf si le Conseil d'Administration estime avec prudence, sincérité et bonne foi devoir retenir un cours différent.

Si la situation nette des avoirs et des dettes dans une même devise dégage une perte latente globale de conversion, cette perte globale est prise en compte en charge financière. Dans le cas d'un gain latent global dans une même devise, ce gain latent n'est pas pris en compte.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE
CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2002
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE**

BELGONUCLEAIRE S.A.

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à 312.902.760,56 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 7.091.374,26 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par le Code des Sociétés.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Revisers d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par le Code des Sociétés et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou le Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Antwerpen, le 17 avril 2003

Le Commissaire,



DELOITTE & TOUCHE
Reviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL
Représentée par
Jos Vlamincx



BELGONUCLEAIRE

Avenue Ariane 4, B-1200 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 774 05 11

Fax: +32 (0)2 774 05 47

Europalaan 20, B-2480 Dessel

Tél.: +32 (0)14 33 02 11

Fax: +32 (0)14 31 70 46

E-mail : all@belgonucleaire.be

<http://www.belgonucleaire.be>